

Appel à projets

« Prévention et lutte contre la pauvreté des jeunes »

**Dans le cadre de la “Dotation d’Action Territoriale”
sur la ville de Maubeuge**

SOMMAIRE

1.Contexte	3
1)Présentation de la DAT	3
2)Objectifs de l'Appel à projets (AAP)	4
3)Périmètre géographique	4
4)Le financement des projets	5
2.Critère d'éligibilité à l'AAP	5
1)Les critères de recevabilité	5
2)Critères préalables à l'examen des projets	5
3)Critères de sélection	5
4)Engagement des candidats retenus	5
3.Modalités de réponse de l'AAP	5
1)La fiche-projet de candidature	6
2)Modalités pratiques	6
3)Contacts	6
4)Procédure et calendrier	6
ANNEXE 1 : Dossier de candidature	8
ANNEXE 2 : Synthèse des pistes d'action prioritaires	13

1. Contexte

1) Présentation de la DAT

La Ville de Maubeuge souhaite accompagner le développement de projets ayant un impact fort en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté des jeunes maubeugeois.

Dans ce cadre, elle expérimente, avec le soutien méthodologique de l'Institut Break Poverty, un projet de mécénat social : « la Dotation d'Action Territoriale » (DAT).

Le projet de DAT repose sur les vertus des alliances territoriales entre entreprises, pouvoirs publics et associations. Les entreprises locales sont mobilisées pour contribuer au financement de projets associatifs locaux, sur une durée de deux ans.

Les axes d'interventions sont les suivants :

- Le soutien à l'enfance et à la parentalité
- La prévention du décrochage scolaire
- L'insertion professionnelle des jeunes

Après deux années de mise en œuvre, la Ville de Maubeuge souhaite relancer un appel à projet afin de poursuivre et renforcer la dynamique engagée, en ciblant cette année les projets répondant aux axes suivants :

- La prévention du décrochage scolaire
- L'insertion professionnelle des jeunes

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

- Encourager le mécénat social des entreprises en proposant un dispositif « clé en main » qui facilite leur engagement
- Faire changer d'échelle les projets associatifs les plus impactants du territoire sur les thématiques susmentionnées.
- Contribuer au développement des acteurs associatifs grâce à de nouveaux partenariats et à la diversification de leurs sources de financement

Plus d'infos sur www.dat-france.org

2) Objectifs de l'Appel à projets

La DAT portée par la Ville de Maubeuge doit permettre de soutenir le changement d'échelle et/ou le renforcement qualitatif de projets à fort impact sur les 2 problématiques suivantes :

- La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire
- L'accès au premier emploi et l'insertion professionnelle des jeunes qui en sont les plus éloignés

Les candidatures doivent en particulier porter sur un ou plusieurs axes prioritaires suivants¹ issus du diagnostic territorial réalisé :

La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire :

- Renforcer les dispositifs de soutien scolaire à destination des élèves les plus en difficulté dès la primaire.
- Proposer des dispositifs de médiation scolaire avec les familles les plus éloignées de l'école.
- Programme de remobilisation des jeunes en situation de rupture avec l'école (à travers le sport, la culture, des chantiers solidaires...).
- Mettre en place des dispositifs de parrainage et de mentorat des jeunes, ouvrir le champ des possibles, lutter contre l'auto-censure.
- L'accès au premier emploi et l'insertion professionnelle des jeunes qui en sont les plus éloignés
- Permettre aux jeunes issus de milieux défavorisés de se familiariser avec le monde de l'entreprise et d'élaborer un projet professionnel via du mentorat, des ateliers de formation, de la mise en réseau, etc.
- Proposer des stages d'immersion, des programmes de découverte des métiers, visites d'entreprises, parrainage.
- Mettre en place des actions de coaching pour le maintien dans le 1er emploi, travailler le savoir-être, acquérir les codes de l'entreprise
- Faire découvrir l'entrepreneuriat.

3) Périmètre géographique

Les projets financés doivent se situer dans la Ville de Maubeuge. Ils doivent cibler des jeunes maubeugeois en difficulté ou issus d'un milieu défavorisé, notamment dans les quartiers politiques de la ville, sans s'y restreindre.

4) Le financement des projets

Le présent Appel à projets doit permettre de présélectionner entre 3 et 5 projets en vue d'être présentés, par la suite, aux entreprises locales dans le cadre d'une levée de fonds.

Ainsi, les candidatures présélectionnées seront bénéficiaires d'une campagne de levée de fonds opérée par la Ville de Maubeuge, auprès d'entreprises locales, avec l'appui de l'Institut Break Poverty.

1: Ces axes prioritaires sont développés en annexe 2.

Les fonds levés, dans le cadre de la DAT pour une association, peuvent financer des dépenses d'investissement comme des dépenses de fonctionnement.

Les associations retenues seront prêtes à prendre part à l'effort de communication et de promotion de leurs projets.

Le principe et le montant de la contribution financière aux projets relèvent du libre choix des entreprises. Par conséquent, la présélection ne garantit aucunement à ce stade un soutien financier.

2. Critères d'éligibilité à l'AAP

1) Les critères de recevabilité

L'AAP est ouvert à toute structure éligible au mécénat d'entreprise conformément à la loi, à savoir des organismes à but non lucratif, ayant une gestion désintéressée et ne bénéficiant pas à un cercle restreint de personnes.

2) Critères préalables à l'examen des projets

- 1 - Complétude des dossiers ;
- 2 - Réception des dossiers dans les délais impartis et sous forme dématérialisée (par mail, à l'adresse suivante : philippe.bailly@ville-maubeuge.fr ou isabelle.beatse@ville-maubeuge.fr)

3) Critères de sélection

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les projets :

- Pertinence du projet (par rapport aux besoins prioritaires mis en avant dans le cadre de la phase de diagnostic de la DAT)
- Impact avéré du projet (capacité du porteur à prouver les effets positifs de son action sur les bénéficiaires ciblés)
- Capacité de changement d'échelle et/ou du renforcement qualitatif de l'action
- Complémentarité par rapport à l'existant
- La capacité à travailler en partenariat, via un ancrage local déjà existant ou à construire avec les acteurs locaux
- La capacité des projets à être rapidement opérationnels

4) Engagement des candidats retenus

Les candidatures retenues dans le cadre du présent AAP seront invitées à apporter tous les éléments complémentaires nécessaires pour pouvoir prétendre à bénéficier de la campagne de levée de fonds. Une phase de dialogue et d'échange avec la Ville de Maubeuge sera engagée, sur besoins, pour pouvoir apporter toutes ces précisions.

3. Modalités de réponse à l'Appel à projets

1) La fiche-projet de candidature

La candidature à l'AAP requiert la complétude et le dépôt d'un dossier de candidature présentant l'organisation et un ou plusieurs projets spécifiques, répondant aux axes prioritaires tels que mentionnés de manière synthétique en annexe 2. A titre d'information, le rapport complet de diagnostic est consultable à la demande.

Fiche projet de candidature et pièces supplémentaires :

Afin de répondre à l'appel à projets, il convient, pour toute structure, d'utiliser le dossier de candidature disponible en annexe 1.

Le dossier de candidature est composé d'une partie générale de présentation de la structure et d'une partie spécifique propre au projet.

Dans le cas de dépôt de plusieurs projets, il convient de retourner :

- Une seule fiche projet « partie générale » pour l'ensemble des actions,
- Un exemplaire de la « partie propre au projet » pour chacune des actions proposées. Les porteurs de projets pourront s'associer et proposer une réponse commune. La structure porteuse joindra en outre, à l'appui de son projet, les documents listés ci-dessous :
- Le dernier rapport d'activité de l'association tel qu'approuvé par le conseil d'administration ;
- Tout document présentant le projet présenté, s'il s'agit d'une poursuite ou approfondissement (plaquette, bilan...).

2) Modalités pratiques

Les dossiers de candidature et fiches projet de candidature dûment complétées devront être transmises à la Ville de Maubeuge au plus tard le 31 octobre 2026, date de clôture de l'appel à projets.

Ils seront envoyés sous format dématérialisé par mail, à l'adresse suivante : **philippe.bailly@ville-maubeuge.fr** ou **isabelle.beatse@ville-maubeuge.fr**

Les dossiers feront l'objet d'un examen technique. La Ville de Maubeuge se réserve la possibilité de demander des précisions aux opérateurs et/ou toute pièce complémentaire utile à l'analyse du projet.

Les projets seront classés au regard des critères énoncés ci-dessus. Ces projets seront retenus après validation du Comité de Pilotage, organe de gouvernance de la démarche DAT, composé de représentants de la Ville de Maubeuge, de l'Institut Break Poverty et de partenaires de la DAT.

3) Contacts

Pour toute demande d'informations complémentaires ou si vous avez besoin d'aide pour candidater à cet appel à projets, n'hésitez pas à revenir vers nous par mail : **philippe.bailly@ville-maubeuge.fr** ou **isabelle.beatse@ville-maubeuge.fr**

4) Procédure et calendrier

L'AAP est ouvert jusqu'au 31 octobre 2026 inclus.

Les organisations candidates pourront être invitées à apporter des précisions quant à certains aspects de leur dossier de candidature en amont de la décision de sélection.

La campagne de levée de fonds débutera dès les projets sélectionnés. Un événement de mobilisation des entreprises du territoire sera organisé par la Ville de Maubeuge et avec la participation des associations, pour présenter les projets sélectionnés dans le cadre de la Dotation d'Action Territoriale. La phase de levée de fonds dure en moyenne de 6 à 9 mois.

ANNEXE 1 : Dossier de candidature

Fiche-projet à renseigner pour soumettre un projet dans le cadre de la Dotation d'Action Territoriale

DATE LIMITE POUR RENVOYER CE DOCUMENT : **31 OCTOBRE 2026**

INTERLOCUTEUR À CONTACTER EN CAS DE QUESTION : philippe.bailly@ville-maubeuge.fr OU isabelle.beatse@ville-maubeuge.fr

NOM DE L'ASSOCIATION : _____

NOM DU PROJET : _____

CONTACT (NOM, FONCTION, MAIL, TELEPHONE) : _____

1) Informations générales sur l'association et le projet porté²

Mission de l'association : veuillez décrire ici le besoin social auquel répond l'association et plus particulièrement celui du projet présenté si pertinent.

À compléter:

Exemple:

L'association vise l'éveil culturel des jeunes en proposant un mode de garde complet mêlant accueil, soutien scolaire et activités autour de la pratique artistique pour les 6-11 ans via des tarifs adaptés aux revenus des personnes.

Activité : veuillez décrire ici plus concrètement les actions mises en place pour mener à bien votre mission, et plus particulièrement celles du projet présenté si pertinent.

À compléter:

Exemple:

En pratique, les employés vont chercher les enfants après l'école, organisent un goûter partagé, les aident à faire leurs devoirs pendant 30 minutes puis organisent un atelier artistique qui dure de 45 minutes à 1 heure. Les intervenants sont toujours un artiste professionnel accompagné par un animateur de l'association qui assure la pédagogie. La fin de l'atelier artistique se fait vers 18h30 mais les enfants peuvent être gardés jusqu'à 19h30.

Public visé : veuillez décrire le public et préciser, si pertinent, ses caractéristiques : le genre, les tranches d'âge, les spécificités liées à une problématique (NEET, handicap éventuel, etc.), le territoire (jeunes de QPV ou d'un quartier particulier).

À compléter:

Exemple:

Le public visé est constitué d'enfants de 6 à 11 ans. Le projet est mis en place à Bellevue, QPV le plus peuplé de Nantes mais les bénéficiaires viennent de milieux assez mixtes. On peut noter tout de même qu'en cas de liste d'attente la priorité est donnée aux enfants de parents en difficulté et que 85% des familles appartiennent aux deux déciles les plus bas de la grille de tarif de l'association.

- 29% des familles ont un revenu de moins de 2 000 euros (ce pourcentage est assez hétérogène suivant les horaires d'accueil – jusqu'à 78% les soirs après l'école et 17% pendant les vacances)
- 34% des familles vivent sous le seuil de pauvreté (soit moins de 1 026 euros par mois)
- 20% des enfants vivent dans des foyers monoparentaux

Impact actuel sur le territoire : veuillez résumer vos principaux indicateurs de réalisation et de résultat actuellement sur votre activité et plus particulièrement sur le territoire en question.

À compléter:

Exemple:

Au global, en France, le réseau de l'association touche 2 000 bénéficiaires et a pu mener une mesure d'impact dont les principaux résultats sont les suivants :

Quelques éléments d'impact intéressants sur les enfants :

- Créativité et ouverture culturelle : 86% des parents estiment que l'association permet à leur enfant de développer son imagination et le rend plus créatif
- Confiance en eux, autonomie : 86% des parents estiment que leur enfant a plus confiance en lui ; 78% estiment que leur enfant a une meilleure ouverture sur l'art et la culture
- Empathie et capacité à vivre ensemble : 91% affirment que leur enfant développe plus d'échanges avec les enfants de milieux différents de leur cadre de vie habituel ; 72% qu'ils développent son empathie et ses aptitudes à vivre ensemble grâce à l'association

Quelques éléments d'impact sur les parents :

- Diminution du stress et relation plus sereine : 98% gagnent en sérénité et 92% gèrent mieux leur temps ; 89% ont le sentiment de montrer de l'intérêt pour leur enfant en adhérant à l'association ; 86% déclarent mieux gérer leur vie professionnelle
- Soutien à la qualité de la relation : 72% ont plus de dialogue avec leur enfant ; 70% favorisent des activités en dehors de la maison ; 69% trouvent des idées de sortie culturelle à faire en famille grâce à l'association ; 67% voient leur stress lié aux devoirs diminuer grâce au suivi organisé par l'association

A Nantes, l'association touche actuellement 150 bénéficiaires.

Budget actuel et ressources humaines : veuillez indiquer de manière sommaire le budget et les moyens humains de votre association.

À compléter:

Le budget du réseau national de l'association est de 600 000 €. Le budget de l'antenne locale est de 189 000 €. Le détail du budget porte sur l'antenne locale nantaise.

La répartition du budget de l'association à Nantes est la suivante :

- Charges de personnel : 112 000 €
- Loyer et charges : 35 000 €
- Achat d'équipement : 30 000 €
- Autres charges : 12 000 €

Exemple:

L'association est financée de la manière suivante :

- 50 000 € de ressources propres (e.g. cotisations des parents)
- 95 000 € de subventions publiques
- 8 000 € de subventions d'investissement et mécénat
- 36 000 € d'aides à l'embauche

Aujourd'hui l'association a 7 salariés (~5,25 ETP), 39 artistes intervenants extérieurs et 0 bénévoles

2) Informations spécifiques sur le projet proposé dans le cadre de la DAT

Objectif DAT : veuillez décrire ce que vous souhaitez mettre en place avec un financement supplémentaire (ex. diversifier les activités, élargir le temps d'accueil, proposer les activités à un public spécifique, développer le suivi et l'évaluation d'impact, augmenter le nombre de bénéficiaires, etc.).

Dans la mesure du possible, des objectifs chiffrés seront appréciés.

À compléter:

Exemple:

- Accueillir 100 enfants de plus sur cette antenne
- Mener des actions spécifiques à destination des résidents des QPV afin d'augmenter le pourcentage d'enfants accueillis issus de ces quartiers
- Recruter un encadrant pédagogique pour le nombre d'ateliers supplémentaires
- Entreprendre un projet de réaménagement des locaux et du jardin

Impact visé via le projet DAT : veuillez résumer vos principaux objectifs d'impact sur deux ans à travers le projet DAT.

À compléter:

Exemple:

Objectif de passer de 150 bénéficiaires accueillis par an à 250 via une montée en gamme progressive :

- 2020 : 200 bénéficiaires accueillis
- 2021 : 250 bénéficiaires accueillis
- En outre, deux autres objectifs sont fixés :
 - o Accentuer la régularité de la fréquentation des enfants (passer d'un taux de fréquentation régulière de 40 à 50%)
 - o Augmenter le pourcentage d'enfants bénéficiaires issus de QPV (passer d'un taux d'enfants issus de QPV de 25 à 55%)

Budget DAT : veuillez décrire vos (1) principaux postes de dépenses ; (2) principales ressources pour financer le projet ; (3) le montant des financements demandés dans le cadre de la DAT dans les 2 ans à venir.

À compléter:

Exemple:

1. Le budget total présenté s'élève à 50 000€ de dépenses supplémentaires sur deux ans, dont 15 000€ en 2020 et 30 000€ en 2021 détaillés comme l'exemple qui suit :

- En 2020, l'accueil progressif de nouveaux bénéficiaires nécessitera notamment :
 - o 1 salarié à 0,5 ETP (Emploi Temps Plein) au moins à partir de septembre afin de pouvoir piloter et développer l'activité : 13 000€ ;
 - o le financement de travaux d'aménagement du local qui vont permettre d'accueillir les bénéficiaires supplémentaires : 2 000€ ;
- En 2021, la pleine activité de l'antenne nécessitera notamment :
 - o 1 salarié à 0,75 ETP : 20 000€ ;
 - o l'achat d'un mini-bus qui permettra d'élargir notre prisme à des enfants de quartiers plus isolés : 10 000€ ;

2. Pour financer ses dépenses, l'association compte faire appel aux financements suivants :

- En 2020 : 10 000€ de DAT/ 5 000€ issus de subventions publiques
- En 2021 : 20 000€ de DAT/ 10 000€ issus de subventions publiques

3. Au total, les financements demandés dans le cadre de la DAT s'élèvent à 32 000€.

Besoins en matière de mécénat de compétences : veuillez décrire vos besoins éventuels en la matière (ex. parrainage de jeunes, coaching RH, participation à un jury de sélection) et préciser s'il s'agit d'un besoin ponctuel ou structurel.

À compléter:

Exemple: L'association peut avoir des besoins ponctuels concernant l'aide aux devoirs des enfants.

ANNEXE 2 : Synthèse des pistes d'actions prioritaires

Axe 2 : Prévenir le décrochage scolaire

Besoins sociaux	Types d'actions à cibler
Besoin 1 : Développer des environnements propices à la persévérance scolaire et à la réussite	• Prise en charge des élèves en difficulté après l'école. • Prise en charge des élèves hors du temps scolaire sur des activités non-scolaires (sport, culture, sortie...). • Dispositifs de mentorat facilitant le développement des aspirations chez des jeunes pour qui l'autocensure est systématique. • Accompagnement des familles dans le suivi de la scolarité.
Besoin 2 : Renforcer les liens entre familles et écoles, impliquer les parents dans la réussite scolaire de leur enfant	• Dispositifs de médiation scolaire à mettre en place avec les familles les plus éloignées de l'école. • Former, outiller, et sensibiliser les enseignants et le personnel scolaire, afin de leur permettre de mieux repérer et prévenir le décrochage scolaire chez les jeunes les plus vulnérables.
Besoin 3 : Prévenir le décrochage scolaire à tous les niveaux (précoce mais aussi post-bac)	• Renforcer les dispositifs de soutien scolaire à destination des élèves les plus en difficulté dès la primaire. • Améliorer l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers. • Favoriser le bien-être physique et psychologique des jeunes. • Accompagnement spécifique pour les étudiants décrocheurs précoces (post-bac).

Axe 3 : Favoriser l'accès au premier emploi

Besoins sociaux	Types d'actions à cibler
Besoin 1 : Mobiliser les jeunes invisibles souvent éloignés depuis longtemps du monde professionnel et de la formation	• Programme de détection et remobilisation de jeunes NEETS éloignés du monde de l'emploi. • Programme de mentorat et coaching de jeunes dans leur 1er emploi. • Accompagnement dans l'emploi de jeunes nouvellement recrutés.
Besoin 2 : Lever les freins périphériques d'accessibilité à l'emploi (logement, transport...)	• Accompagnement individualisé aux besoins atypiques (ex : besoin d'un véhicule en lien avec horaires décalés).
Besoin 3 : Manque d'attractivité de l'emploi pour les jeunes	• Sensibiliser les jeunes à l'importance d'une activité professionnelle • Proposer des visites d'entreprises aux jeunes afin de leur faire découvrir des métiers • Sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat